

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES
DU LUNDI 26 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Germain Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire

Présents : M. ANCIAN Noël, Mme NABET Marie Christine, Mme MEYGRET Claire, M. POUILLY Marc, Mme TULLIE Véronique, M. MARION Sylvain, Mme LEBOURDAIS Jeannie, M. PEILLON Gérard, Mme BOURGEOIS Odile, M. DUPONCHEL Eric, Mme CHAVEROT Béatrice, M. MAROTTE Régis, Mme RAGOT Virginie, M. PIN Mathieu, M. LAURENT Daniel,

Absents excusés: LHOPITAL Sébastien (pouvoir à S. MARION), SIMONET Pascal, PUBLIE Martine

Secrétaire de séance : NABET Marie Christine

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Eric DUPONCHEL à 20 h 22 à partir du point 1

1 – Compte administratif Budget locaux commerciaux 2017

Considérant la présentation du compte administratif du budget locaux commerciaux de l'exercice 2017 qui fait apparaître les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultat de clôture au 31.12.16</i>	<i>22 232.72 €</i>	<i>- 6 757.92 €</i>
Dépenses de l'exercice 2017	18 057.72 €	8 643.74 €
Recettes de l'exercice 2017	20 895.46 €	24 195.85 €
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>	<i>2 837.74 €</i>	<i>15 552.11 €</i>
Résultat de clôture au 31.12.17	25 070.46 €	8 794.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti de la salle :

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du budget locaux commerciaux.

2 – Compte de Gestion 2017 – budget locaux commerciaux

Le Compte de Gestion 2017 a été dressé par Madame la Trésorière de l'Arbresle, du 1er Janvier au 31 Décembre 2017.

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2017,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

DECLARE que le **Compte de Gestion**, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT – Budget locaux commerciaux

Madame l'Adjointe aux finances rappelle à l'assemblée les résultats de clôture du budget locaux commerciaux 2017.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter : 25 070.46 €

Affectation :

En recette d'investissement :

Ligne 001 excédent d'investissement reporté : **8 794.19 €**

En recette d'investissement :

Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : **25 070.46 €**

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'affectation proposée d'un montant **25070.46 €** au 1068 du budget commerce 2018.

4 – Budget primitif 2018 – locaux commerciaux

Madame l'Adjointe aux finances présente le budget primitif 2018 – locaux commerciaux qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 44 600 €

Recettes de fonctionnement : 44 600 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 80 756.56 €

Recettes d'investissement : 80 756.56 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2018 locaux commerciaux tel qu'il est proposé.

Arrivée de Madame Odile BOURGEOIS à 20 h 52.

5 – Compte Administratif Communal budget principal 2017

Considérant la présentation du compte administratif du budget commune de l'exercice 2017 ci-après énoncée :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture au 31.12.16	857 019.74 €	509 256.69 €
Dépenses de l'exercice 2017	1 557 957.55 €	535 021.46 €
Recettes de l'exercice 2017	1 745 298.55 €	215 357.78 €
Résultat de l'exercice 2017	187 341.00 €	-319 663.68 €
Résultat de clôture au 31.12.17	1 044 360.74 €	189 593.01 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Le Maire étant sorti de la salle :

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du budget principal de la Commune de SAINT GERMAIN NUELLES

6 – Compte de Gestion 2017 – budget principal

Le Compte de Gestion 2017 a été dressé par Madame le Trésorier de l'Arbresle, du 1er Janvier au 31 Décembre 2017.

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2017,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - AFFECTATION DU RESULTAT – Budget communal

Madame l'Adjointe aux finances rappelle à l'assemblée les résultats de clôture du budget principal communal 2017.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter : 1 044 360.74 €

Affectation :

En recette de fonctionnement :

Ligne 001 excédent de fonctionnement reporté : **857 360.74 €**

En recette d'investissement :

Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : **187 000 €**

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'affectation proposée d'un montant **187 000 €** au 1068 du budget commune 2018.

8 - Taux de fiscalité locale 2018

Madame l'Adjointe aux Finances présente les bases 2018 envoyées par les services fiscaux et rappelle les taux en vigueur en 2017.

La commission finances propose d'augmenter les taux de l'année de 1 %.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

VOTE les taux 2018 suivants sur la Commune de SAINT GERMAIN NUELLES

. Taux de taxe d'habitation	12.86 %
. Taux de taxe foncière sur le bâti	12.38 %
. Taux de taxe foncière sur le non bâti	30.46 %

9 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Madame l'Adjointe aux finances présente le budget primitif 2018 – Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 2 319 561.00 €

Recettes de fonctionnement : 2 319 561.00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 305 000.00 €

Recettes d'investissement : 1 305 000.00 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2018 Commune tel qu'il est proposé.

10 – Convention d’occupation du local communal « l’Escale » et approbation du règlement intérieur

Monsieur Sylvain MARION, adjoint délégué, propose de signer une convention d’occupation du local l’Escale avec l’association « La Treille » et de mettre en place un règlement intérieur concernant l’utilisation de ce local associatif situé Chemin des Vignerons.

Il fait lecture de cette convention d’occupation ainsi que du règlement intérieur en précisant que lors de la remise de ce dernier, des pièces annexes seront jointes au dit-règlement, à savoir : état des lieux, des consignes à respecter ainsi qu’un plan des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention d’occupation du local communal « l’Escale »,
- **APPROUVE** le règlement d’utilisation du local « l’Escale » tel qu’il est annexé,
- **PRECISE** que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} avril 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit-règlement ainsi que la convention d’occupation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à ce dossier,

11 – Convention d’occupation domaniale ayant pour projet l’installation et l’hébergement d’équipement de télé relève en hauteur

Monsieur POUILLY, adjoint délégué explique que GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

La convention cadre proposée a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d’emplacements au profit de GRDF pour accueillir les équipements techniques nécessaires au projet.

Le site proposé par la commune est celui de l’église de Saint Germain.

Si celui-ci est retenu par GRDF, une convention particulière valant autorisation du domaine public interviendra.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, et délibéré à l’unanimité :

ADOpte le projet de convention à intervenir avec GRDF pour l’occupation domaniale ayant pour objet l’installation et l’hébergement d’équipement de télé relève en hauteur.

AUTORISE le maire à le signer ainsi que la convention particulière à intervenir.

12 – Garantie Financière à accorder à la SEMCODA pour deux prêts d’un montant total de 561 925 €

Vu les demandes formulées par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain, et tendant à obtenir la garantie de la commune de Saint Germain Nuelles pour deux emprunts d'un montant total de 561 925 €, à hauteur de 25 % pour le montant de 249 325 € et de 50 % pour un montant de 312 600 €. Ces opérations d'acquisition concernent 5 pavillons PLS et 4 pavillons PSLA qui seront situés à « La Vavre ».

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire, il y a lieu de délibérer sur la garantie des emprunts concernant 5 pavillons PLS et 4 pavillons PSLA à « La Vavre ».

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La commune de Saint Germain Nuelles accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour le remboursement de la somme de 249 325 €, représentant 25 % des emprunts que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 5 pavillons PLS à « La Vavre ».

Les caractéristiques de ce Prêt Local Social (PLS) sont les suivantes :

1^{er} prêt : Financement de la construction

- Montant : 286 000 €,
- Durée : 40 ans,
- Taux actuariel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,11 %
- Progressivité de l'annuité : révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} prêt : Financement de la charge foncière

- Montant : 440 500 €,
- Durée : 50 ans,
- Taux actuariel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,11 %
- Progressivité de l'annuité : révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

3^{ème} prêt : CPLS

- Montant : 270 800 €,
- Durée : 40 ans,
- Taux actuariel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,11 %
- Progressivité de l'annuité : révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 2 : La commune de Saint Germain Nuelles accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour le remboursement de la somme de 312 600 €, représentant 50 % des emprunts que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 4 pavillons PSLA à « La Vavre ».

Les caractéristiques de ce Prêt Social de Location Accession (PSLA) sont les suivantes :

- Montant : 625 200 €,
- Durée : 30 ans,
- Taux d'intérêt révisable : Euribor 3 mois + 2,10 % (partie fixe)
- Taux de fonctionnement de la première période : taux égal à l'index de la première période : Euribor (Tibeur) 3 mois arrondi au 1/100^{ème} de point supérieur, constaté deux jours ouvrés avant le point de départ du prêt, majoré de la partie fixe, étant précisé que dans l'hypothèse où l'Euribor (Tibeur) 3 mois serait inférieur à zéro, le Tibeur 3 mois retenu pour le calcul du taux d'intérêts sera réputé égal à zéro.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE la garantie de la commune de Saint Germain Nuelles pour la durée totale du prêt, soit 40 ans, à hauteur de 25 %, pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement de la construction de 5 pavillons Prêt Locatif Social, pour un montant de 249 325 €.

ACCORDE la garantie de la commune de Saint Germain Nuelles pour la durée totale du prêt, soit 30 ans, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement de la construction de 4 pavillons Prêt Social de Location Accession, pour un montant de 312 600 €.

PRECISE que, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin les ressources nécessaires pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et contrats afférents à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire commente les résultats de l'installation du radar Chemin du Mont du 5 mars au 19 mars 2018.

La CCPA va ouvrir les commissions aux élus qui ne sont pas élus communautaires.
Monsieur le Maire rappelle que les commissions instruisent mais ne votent pas.

Sont désignés :

- MC NABET : commission Mobilité et Transport
- M. POUILLY : commission Tourisme et Aménagement du Territoire et déploiement numérique

Les travaux du Colombier nécessitent des reprises.

Les badges pour les contrôles d'accès seront mis en place prochainement.

La réunion avec les Présidents d'associations s'est bien passée et dans un bon esprit.

DICRIM : Odile Bourgeois informe que le document sera distribué avec le Trait d'Union.

C. MEYGRET informe que le repas des aînés s'est bien passé et que le record de fréquentation a été battu.

Calendrier :

- 30 mars : Montage du spectacle scolaire du Mardi 3 avril : 2 séances 9 h 15 et 10 h 15.
- Vendredi 6 avril au soir, réunion de préparation en hommage à Jean-louis Hervier,
- Samedi 7 avril 2018: nettoyage pédagogique de la commune – rendez-vous à 9 heures devant le local technique.
- Mission d'archivage par centre de gestion : à partir du 9 avril 2018.
- 19 avril : réunion mutualisation culture avec l'Arbresle et Bully.
- 28 avril : à 11 heures Ecole du Colombier : cérémonie hommage à JL Hervier – Plaque commémorative et plantation d'arbre.
- 8 mai : Cérémonies à Nuelles à 09 h 45, à Saint Germain à 10 h 30, puis à Sarcey à 11 h 30.
- Du 10 au 13 mai : Congrès des Compagnons tailleurs de pierre (village de St Germain) puis Fête de la Pierre aux Carrières.
- 3 juin : marché d'été Place de l'Alambic.
- 9 décembre : marché de Noël dans les 2 villages.

Fin de la réunion : 23 h 30

Prochain conseil Municipal le lundi 14 mai 2018 à 20 h 00

Salle du conseil de la Mairie de Saint Germain Nuelles

Fait à Saint Germain Nuelles,

20 avril 2018

Le Maire,

Noël ANCIAN